

Questions orales

M. Epp: Monsieur l'Orateur, le gouvernement du Manitoba a proposé d'affecter le tiers de la réduction de 3 p. 100 de la taxe de vente pour créer des emplois directs au Manitoba, puisque cet argent était celui des contribuables manitobains. Étant donné la volte-face du ministre, pourquoi a-t-il rejeté la proposition du Manitoba qui aurait certainement été favorable à notre province?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je viens tout juste d'expliquer que j'avais essayé d'obtenir l'accord de toutes les provinces. Je n'ai pas réussi à faire admettre aux autres provinces la proposition particulière du gouvernement du Manitoba. J'ai fait à ce dernier la même proposition qu'aux autres. J'ai proposé deux options. Le Manitoba a décidé de réduire de 3 p. 100 sa taxe de vente pour une durée de six mois et d'en défrayer 1 p. 100, tout comme l'Ontario et les autres provinces. Ils n'ont pas voulu emprunter la même voie que la Saskatchewan et la Colombie-Britannique. Chacun voulait bénéficier d'une taxe différente. C'était la première fois que le ministre fédéral des Finances tentait de bonne foi de faire l'unanimité de tous ses collègues provinciaux avant de présenter un budget.

Soit dit en passant, il n'a pas uniquement été question de taxe de vente. Le ministre des Finances du Manitoba et moi-même n'avons consacré qu'une dizaine de minutes à la question de la taxe de vente et il a compris. Ensuite, nous avons parlé de la valeur du dollar, de la balance des paiements et d'autre chose. Notre entretien a été très fructueux.

M. Clark: A l'aéroport.

LA CONSULTATION DES PROVINCES AU SUJET DE LA TAXE DE VENTE

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Puisque le ministre envisage de rembourser \$85 à chaque contribuable du Québec, pour donner suite à ses propositions budgétaires concernant la taxe de vente, le ministre des Finances a-t-il consulté ses collègues provinciaux, les ministres des finances et les trésoriers provinciaux, avant d'opter pour cette méthode et avant de l'annoncer? Les a-t-il consultés tous, ont-ils accepté ou refusé? Quelle a été leur réaction? Je suppose que le ministre du Québec a dû s'y opposer. Les a-t-il tous consultés et quelle a été leur réaction?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai pris le temps d'appeler chaque ministre des finances. Le seul à qui je n'ai pu parler a été le ministre des Finances de Terre-Neuve, mais je me suis entretenu avec le premier ministre, M. Moores. Il a fait quelques observations et ajouté qu'il ne dirait rien d'officiel à ce sujet et je pense qu'il a tenu parole.

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, j'aimerais rappeler au ministre sa déclaration du 15 mai au sujet de toute cette affaire. Il a dit à la page 3:

J'ai discuté de cet arrangement avec mes collègues de chaque province.

Il vient maintenant de dire qu'il n'en avait pas parlé à tous ses collègues. Le ministre a dit ensuite:

Ils m'ont tous dit qu'ils auraient préféré que le Québec accepte la proposition initiale.

[M. Chrétien.]

Le ministre dit-il que le premier ministre de Terre-Neuve et tous ses autres collègues des finances partout au Canada, y compris le ministre du Québec, et c'est ce que dit cette déclaration, qu'ils ont tous dit qu'ils auraient préféré que le Québec accepte cette proposition? Dans ce cas, pourquoi M. Parizeau n'a-t-il pas accepté? Quel est le sens de cette déclaration relevée dans le communiqué du ministre?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je pense que le député veut jouer sur les mots. Je n'ai évidemment pas parlé au ministre des Finances de Terre-Neuve. Il était à Paris. J'ai décidé de parler à son patron. Le ministre des Finances de Terre-Neuve était à Paris par affaires. Il était allé y emprunter de l'argent pour sa province. Il a des problèmes, parce qu'il a dû prendre la relève du député de Saint-Jean-Ouest, qui a quitté le trésor.

Dans le cas de Québec, évidemment, on n'était pas d'accord. Je pense qu'il est bien évident que le ministre des Finances du Québec n'a pas accepté la proposition. Le député dit que j'aurais dû dire «tous sauf M. Parizeau». Peut-être pourrais-je ajouter «tous sauf M. Parizeau». M. Parizeau ne l'a pas acceptée. Tout le monde le sait. Ce n'est pas d'hier.

● (1452)

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, quand j'étais ministre des Finances à Terre-Neuve, le dollar canadien ne s'effondrait pas, je puis en assurer le ministre.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Notre déficit était loin de s'élever à presque 11.5 milliards de dollars. Je renvoie le ministre au hansard du 16 mai. A la page 5451 on peut voir qu'il a dit:

Nous avons diminué l'impôt sur le revenu dans le cadre du budget fédéral pour les citoyens de toutes les provinces, et ces dernières ont augmenté leur propre impôt sur le revenu d'un montant équivalent.

Le ministre a-t-il réduit l'impôt sur le revenu de \$100 ou de quelque montant pour les citoyens de l'Alberta? Le gouvernement de l'Alberta a-t-il été d'accord pour augmenter son impôt sur le revenu d'un montant équivalent? C'est ce que le ministre a dit hier.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je pense que l'on peut voir de façon évidente pour quelle raison il a abandonné très rapidement son poste de ministre des Finances à Terre-Neuve. Pour ce qui est de l'Alberta, nous avons expliqué très clairement que cette proposition s'appliquait aux provinces qui imposaient une taxe de vente. Évidemment, il n'y a pas de taxe de vente en Alberta. J'ai expliqué cela au cours de ma première discussion avec le ministre des Finances de l'Alberta. Je lui ai dit: «Cela ne peut s'appliquer dans votre cas». Mais j'ai dit en même temps qu'il y aurait d'autres mesures dans le budget qui s'appliqueraient à la population de l'Alberta.

Il est tout à fait évident que nous avons décidé d'encourager davantage à même nos propres impôts l'industrie du pétrole lourd pour qu'elle se développe en Alberta. Cette province bien sûr a les moyens de ne pas imposer de taxe de vente. Pour ce qui est des autres provinces, j'ai réduit l'impôt sur le revenu de \$100, et elles ont augmenté leur propre impôt sur le revenu du montant équivalent.